



# INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

Pour finaliser l'inscription, vous devez fournir un dossier COMPLET via l'Espace citoyens ou en Mairie.

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION (EN MAIRIE)

(originaux et copies)

- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)
- Attestation de la CAF comportant le numéro d'allocataire
- R.I.B ou R.I.P si le prélèvement automatique est demandé
- Intégralité de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, si jamais fourni (à défaut, le tarif majoré sera appliqué)
- Intégralité de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 à fournir dès l'automne et avant le 31.12.2024 (pour le calcul du quotient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; à défaut, le tarif majoré sera appliqué)
- P.A.I. et certificat médical d'un médecin spécialiste en cas d'allergie alimentaire d'un ou plusieurs enfants

### ENFANT

ENFANT(S) CONCERNÉ(S)	École	Date de naissance	Sexe masculin ou féminin
Nom et prénom			
1.			
2.			
3.			
4.			

### COMPOSITION DU FOYER

*(remplir les deux contacts le cas échéant)*

Situation familiale\* :  Mariés  Pacsés  Vie maritale  Célibataire  
 Divorcés  Séparés  Veuf(ve)

Père  Mère  Beau-père  Belle-mère  Autre : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Père  Mère  Beau-père  Belle-mère  Autre : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

\* cocher la ou les case(s)

## RESTAURATION SCOLAIRE

- Mon(mes) enfant(s) mange(nt) régulièrement à la cantine (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) :  
En cochant les cases ci-dessous, les jours seront automatiquement réservés pour toute l'année scolaire. En cas d'absence injustifiée ou de non-annulation, les repas seront facturés. La gestion des annulations et des signalements d'absence s'effectue sur l'Espace citoyens ou bien par mail à l'adresse suivante : [espacefamille@ville-meulan.fr](mailto:espacefamille@ville-meulan.fr) ; Aucune modification de réservation des repas sera prise en compte par téléphone.

Enfant 1 : jour(s) de fréquentation\* :  lundi  mardi  jeudi  vendredi  
Enfant 2 : jour(s) de fréquentation\* :  lundi  mardi  jeudi  vendredi  
Enfant 3 : jour(s) de fréquentation\* :  lundi  mardi  jeudi  vendredi  
Enfant 4 : jour(s) de fréquentation\* :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

- Mon(mes) enfant(s) mange(nt) occasionnellement : réserver/annuler **le repas 5 jours avant**  
Réservation et annulation à faire sur votre Espace citoyens ou bien par mail à [espacefamille@ville-meulan.fr](mailto:espacefamille@ville-meulan.fr)  
**ATTENTION !** En cas de non-réservation dans le délai indiqué ci-dessous le tarif majoré sera facturé. Aucune modification de réservation des repas sera prise en compte par téléphone.

Mon(mes) enfant(s) mange(nt) de la viande\* :  oui  non  
Lorsque le menu comporte un plat à base de viande, il est systématiquement remplacé par une autre préparation.

Mon(mes) enfant(s) présente(nt) une allergie alimentaire\* :  
Dans ce cas, mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec production d'un CERFA (disponible en mairie) et d'un certificat médical d'un médecin spécialisé (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).

Enfant 1 :  oui  non                      Enfant 2 :  oui  non  
Enfant 3 :  oui  non                      Enfant 4 :  oui  non

## PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE (HORS RESPONSABLE LÉGAUX)

En cas d'accident ou d'urgence, l'enfant est évacué par le SAMU ou les pompiers dans l'hôpital le mieux adapté au diagnostic constaté.

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : ..... Lien : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : ..... Lien : .....

## PAIEMENT

- Je souhaite :  Adhérer au prélèvement automatique (fournir un R.I.B)  
 Régler par carte bancaire sur "Espace citoyens" ou en Mairie  
 Régler par un autre moyen : espèces, chèque

## AUTORISATIONS (À COCHER OBLIGATOIREMENT)

- J'autorise\*                       Je n'autorise pas\*

Le personnel de la Ville de Meulan-en-Yvelines à filmer ou photographeur mon (mes) enfant(s) inscrits à la restauration scolaire, à utiliser son (leur) image dans le journal municipal ainsi que sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

- J'accepte \*                       Je n'accepte pas \*

Le règlement concernant l'ensemble des activités, consultable sur le site internet [www.ville-meulan.fr](http://www.ville-meulan.fr), sur l'Espace citoyens et en mairie où un exemplaire sera délivré sur demande, et je m'engage à acquitter toutes les factures concernant ces prestations, faute de quoi le service ne sera plus assuré.

- J'ai bien noté \* :

- Que les repas seront facturés et le tarif éventuellement majoré si la modification n'a pas été effectuée dans les temps (sauf transmission d'un certificat médical sous 5 jours ouvrables).
- Que l'intégralité de mon avis d'imposition envoyé à l'automne par mon Centre des Impôts devra être transmis en mairie au plus tôt et avant le 31.12.2024 afin que le tarif majoré ne me soit pas facturé à compter du mois de janvier 2025.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le : ..... Signature des responsables légaux :